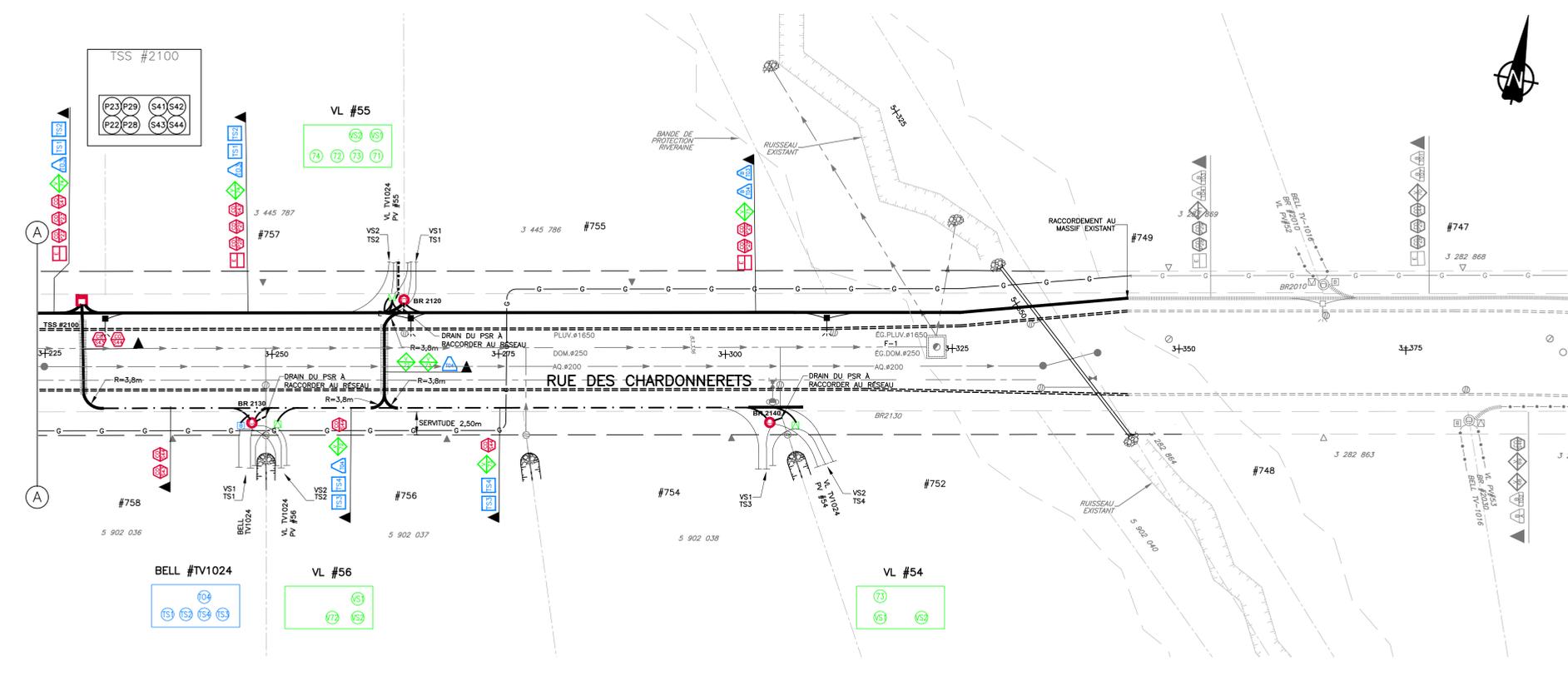
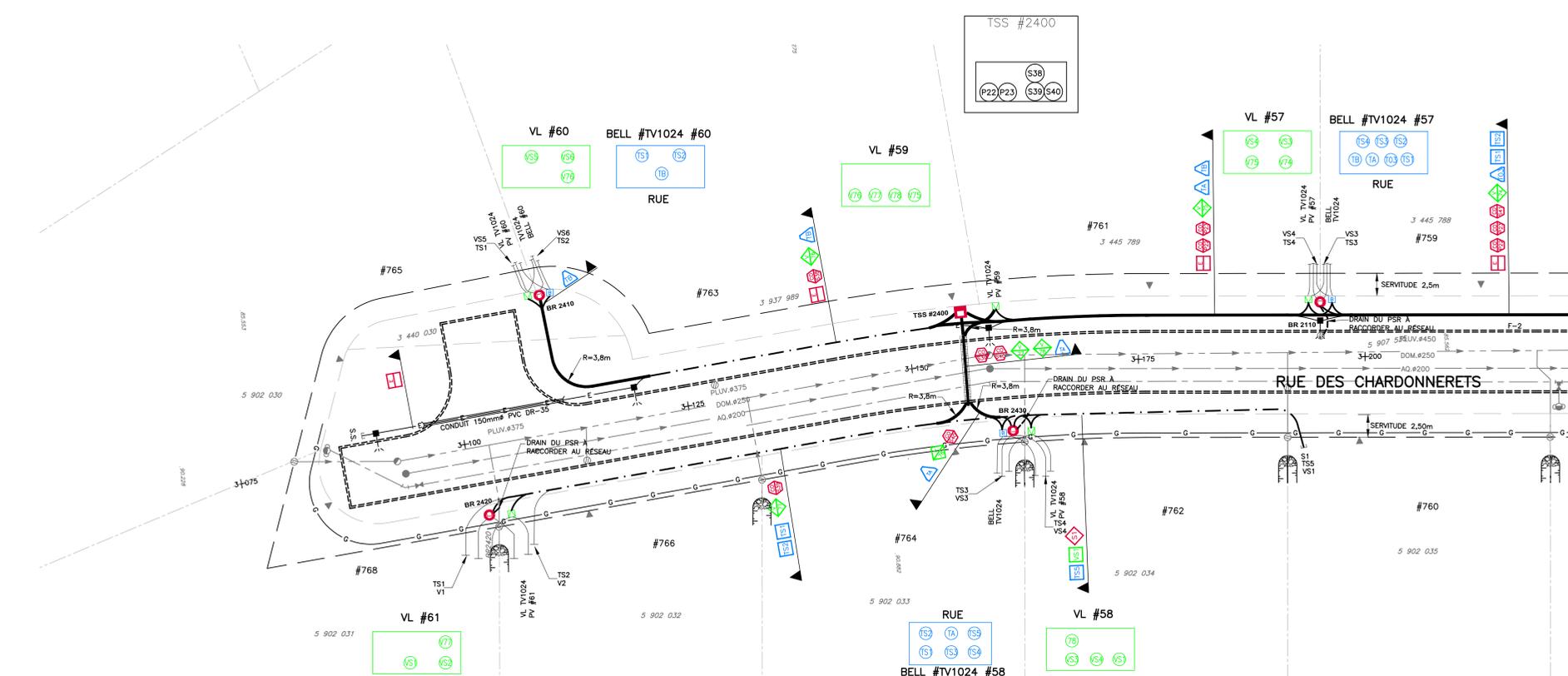


LEGÈNDRE & NOTE :

**SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE**

CONDUIT 50 mm	CONDUIT BÉTONNÉ ARMÉ
CONDUIT 63 mm	CONDUIT BÉT./ BETARME (ENLEVER)
CONDUIT 75 mm	CONDUIT BÉT./ BETARME (ABANDONNER)
CONDUIT 90 mm	CONDUIT DIRECTEMENT ENFOUÏ
CONDUIT 100 mm	CONDUIT DIRECTEMENT ENFOUÏ (REMPLE)
	CONDUIT DIRECTEMENT ENFOUÏ (ENLEVER)
	CONDUIT DIRECTEMENT ENFOUÏ (ABANDONNER)
	CONDUIT ÉCLAIRAGE
	PIEDESTAL VIDÉOTRON
	PIEDESTAL BELL
	TRANSFORMATEUR SUR SOCCLE
	BOÎTE DE RACCORDEMENT
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT P.A.

- NOTE:**
- 1- AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, S'ASSURER DE LA CONCORDANCE ENTRE CES PLANS ET CEUX DES AUTRES INTERVENANTS (NO, BELL, VIDÉOTRON, ETC.) EN CAS DE CONFLITS AVISER L'INGÉNIEUR. S'IL Y A DISCORDANCE ENTRE LE PLAN ÉMIS POUR BESOIN HYDRO-QUÉBEC ET LE PLAN CONSOLIDÉ ÉMIS POUR CONSTRUCTION PAR GENVAR, LE PLAN CONSOLIDÉ A PRÉDOMINANCE.
  - 2- L'ENTREPRENEUR ÉTAIT RESPONSABLE DE FAIRE LOCALISER LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES (BELL, HO, GAZ, ET AUTRES) EN CONTACTANT INFO-EXCAVATION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. LA LOCALISATION DES SERVICES MONTRES AU PLAN ÉTAIT APPROXIMATIVE ET ASSUMÉE LINÉAIRE ENTRE LES POINTS APPARENTS SUR LE TERRAIN.
  - 3- L'ENTREPRENEUR NE POUVAIT DÉBUTER LES TRAVAUX SANS AVOIR EU LE PLAN DE CADASTRE OFFICIEL.
  - 4- ADVENANT LE CAS OÙ UNE CONDUITE DE GAZ ÉTAIT ACCROCHÉE DURANT LES TRAVAUX ET QU'UNE FUIITE DE GAZ S'EN SUIVIT, ILS DEVAIENT AVISER IMMÉDIATEMENT NOTRE SURVEILLANT ET ILS DEVAIENT TÉLÉPHONER AU 9-1-1 AFIN D'AVISER LES SERVICES DES INCENDIES DE LA VILLE POUR QU'ILS PUISSENT ASSURER LA SÉCURITÉ DU PUBLIC. TOUTS DÉPLACEMENTS DU SERVICE DES INCENDIES PROVOQUÉS PAR UNE FUIITE CAUSÉE PAR L'ENTREPRENEUR ÉTAIENT FACTURES À CELUI-CI.
  - 5- LE DÉGAGEMENT MINIMUM REQUIS ENTRE UN TRANSFORMATEUR D'HYDRO QUÉBEC ET UN PIÉDESTAL DE BELL EST DE 3.0m. S'IL NE POUVAIT PAS ÊTRE RESPECTÉ, IL DEVAIT PLACER UNE MISE À LA TERRE CONJOINTE AVEC HYDRO-QUÉBEC TOUT EN GARANTANT UN DÉGAGEMENT MINIMAL DE 1.5 MÈTRE.
  - 6- POUR LA MISE À LA TERRE DES PIÉDESTAUX VIDÉOTRON (TV-1024) VOIR LES NORMES VIDÉOTRON.
  - 7- TOUTS LES RAYONS DE MOINS DE 3.0m DEVRONT ÊTRE BÉTONNÉS
  - 8- LA HAUTEUR DES STRUCTURES A ÉTÉ ÉTABLIE PAR L'ENTREPRENEUR, AVEC LES PLANS DE NIVEAUX RÉALISÉ PAR GENVAR. CES PLANS ONT ÉTÉ TRANSMIS LORS DES TRAVAUX.
  - 9- LES PAC SONT DE 915mm, LES SOCCLES HYDRO-QUÉBEC DE 1300x1300mm.
  - 10- PIÉDESTAUX TV1024 BELL, FOURNIS PAR BELL ET INSTALLÉS PAR L'ENTREPRENEUR EN CHARGE DES TRAVAUX.



**AVERTISSEMENT**  
 LES DIMENSIONS ET LES LONGUEURS MONTREES AU PLAN SONT EN METRES.  
 SUITE A LA REPRODUCTION, L'ECHELLE INDIQUEE PEUT DIFFERER DES DIMENSIONS SUR LE PLAN.

**TQC TEL QUE CONSTRUIT CIVIL**  
 J'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis.  
 Surveillant de chantier: \_\_\_\_\_ DATE: \_\_\_\_\_  
 SIGNATURE: \_\_\_\_\_

**LEGÈNDRE COULEUR:**  
 - COOP  
 - VIDÉOTRON  
 - BELL

**DOSSIER BELL # H42398**

AVERTISSEMENT : DROIT D'AUTRUI  
 CE DESIN A LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE WSP AUCUNE RÉVISION, REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE N'EST PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE WSP. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUS LES DIMENSIONS AU PLAN ET FAIRE LOCALISER TOUS LES SERVICES UTILITÉS PUBLIQUES ET RAPPORTER TOUTS DÉRIEGES OU DIMENSIONS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.  
 L'ÉCHELLE DE CE DESIN NE DOIT PAS ÊTRE MODIFIÉ.

EX.	REV.	DATE	DESCRIPTION
02	02-06-2017	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	
01	18-01-2017	ADDENDA N°1	
00	08-12-2016	ÉMIS POUR SOUMISSION	
00	22-08-2016	ÉMIS POUR APPROBATION HO, BELL ET VL	
00	29-06-2015	ÉMIS POUR APPROBATION VILLE	

NO PROJET :	DATE :
151-06694-00	22 JUN 2015

ÉCHELLE ORIGINALE : 1:250  
 CONÇU PAR : P. LYMBURNER ing.  
 DESSINÉ PAR : J.-P. BEAUCHAMP Tech.  
 VÉRIFIÉ PAR : P. BARBERIS ing.  
 DISCIPLINE : MUNICIPAL

TITRE :  
**VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**  
**BELVÈDÈRE DU BOISÉ RUE DES CHARDONNERETS**  
**PLAN UTILITÉS PUBLIQUES**

NUMÉRO DU FEUILLET : RTU-01 de 2  
 ÉMISSION : ÉMIS POUR CONSTRUCTION  
 EN DATE DU : 02-06-2017